

SHALSHELET NEWS



La Parole du Rav Brand

Moché fut ordonné de construire une Arche, de deux coudées et demie de long, et une coudée et demie de large, pour y placer les Tables de la Loi (Chémot 25,10). Le Saint des Saints du Beth Hamikdash avait une superficie de vingt coudées de longueur et de vingt coudées de largeur, (Mélakhim I, 6,20), et le roi Chlomo ordonna d'y placer l'Arche : « Les Cohanim portèrent l'Arche de l'Alliance de D-ieu vers mékomo (sa place), dans la pièce de la maison, dans le Saint des Saints, sous les ailes des Chérubins. Car les Chérubins avaient les ailes étendues sur mekom (la place) de l'Arche », (Rois, 1, 8,6-7). Pourquoi le verset précise, et de surcroît par deux fois, que les Cohanim emmenèrent l'Arche de l'Alliance à mékomo, sa place, et ne se contente-t-il pas de dire qu'ils le firent entrer dans le Saint des Saints? En fait, la tradition rapporte, que lorsque l'on mesurait la distance entre l'Arche et les murs, on trouvait dix coudées de chaque côté. Or, puisque la longueur de l'Arche était de deux coudées et demie et sa largeur d'une coudée et demie, on aurait dû trouver moins que dix coudées jusqu'au mur? La tradition rapporte: « la place du Aron ne compte pas », (Méguila 10b), la présence du Aron ne réduit pas l'espace. Comment comprendre une telle chose ?

Cependant, lorsque Jacob alla à 'Haran, le verset dit: Vayfga bamakom, il atteignit l'endroit, l'emplacement réservé au Beth Hamikdash (Béréchit, 28,17). 'Vayfga' fait aussi référence à la prière, et 'bamakom' fait référence à D-ieu, qui est l'Omniprésent, vers qui Jacob dirigea sa prière: « Pourquoi appelons-nous le Saint béni soit-Il Makom, l'Endroit ? Parce qu'il est l'Endroit et Le support qui contient le monde, et ce n'est pas le monde qui est Son contenant », (Béréchit Raba 69,9, rapporté dans Rachi). En fait, tel que l'écrit le Rambam (Moré Névouskhim), avant qu'Hachem ne crée le monde, rien n'existait mis à part Lui; ni espace, ni temps. Lorsqu'il créa le monde, il créa le temps et l'espace, et fit un monde dans l'espace qu'il créa. Comme ce que l'on rapporte au nom du Ari Zal, le Saint béni soit-Il, si on peut le dire ainsi, S'est « réduit » Lui-même en quelque sorte, de façon à créer une place, ou la possibilité d'une autre existence. Or, dès lors que la présence divine se révèle sur l'Arche, entre les deux Chérubins, ce Makom, cet endroit redevient comme ce qui fut avant la création du monde, celui du Saint béni soit-Il, et non celui d'après la création du monde. C'est la raison pour laquelle la place du Aron ne compte pas, car le Makom initial, de D-ieu, ne se mesure pas !

Les Cohanim emmenèrent l'Arche dans le Saint des Saints alors précisément bamakom. D'ailleurs, avant qu'ils ne firent entrer le Aron dans le Saint des Saints, Chlomo expliqua au peuple qu'Hachem ne réside pas à l'endroit que lui, Chlomo, avait construit: « En vérité, D-ieu habiterait-Il sur la terre? Voici, les cieus et les cieus des

cieus ne peuvent Te contenir, à plus forte raison cette Maison que j'ai bâtie », (Rois, 1, 8,27). En fait, le monde habite chez Lui.

Chlomo craignait que le Temple soit finalement détruit, et il fit construire sous le Temple de profonds tunnels pour y cacher l'Arche (Horayot 12a). Et le roi Yochiahou a ordonné de l'y cacher: « Il dit aux Lévites qui enseignaient à tout Israël et qui étaient consacrés à l'Eter-nel: Mettez l'Arche Sainte dans le Temple qu'a construit Chlomo », (Chroniques II, 35, 3; Yoma 52b). La formulation du verset est plutôt étonnante; il dit: « Mettez l'Arche Sainte dans le Temple qu'a construit Chlomo ». N'aurait-il pas plutôt fallu dire: « Prenez l'Arche Sainte du Temple qu'a construit Chlomo » ? Cependant, le Aron Hakodech ne se trouvait pas dans le Temple qu'a construit Chlomo, mais à l'Endroit qui était le Sien, avant la création du monde, celui du Saint béni soit-Il. Chlomo a construit un bâtiment, le Temple, et aussi ses souterrains ; le roi Yochiahou ordonna de retirer l'Arche de l'Endroit où elle se trouvait, pour la mettre dans la maison construite par Chlomo, le Temple avec ses tunnels. Ce phénomène, à savoir que la présence divine ne prend pas d'espace, ne s'arrête pas à l'Arche, mais était en fait plus large. Pendant la fête de Pessa'h, des centaines de milliers de juifs se tenaient, avec des centaines de milliers de leurs brebis, dans le parvis du Temple, qui ne mesurait que 135 sur 187 coudées, environ 7000 mètres carrés, auxquels il faut retirer plus de trois mille mètres carrés de l'endroit de l'Autel et du Hékhhal. A l'époque du roi Agrippas, on décompta plus de six millions de juifs qui amenèrent l'agneau pascal, chaque agneau pour au moins dix juifs (Pessa'him 64b)! Le Midrach rapporte, qu'à plusieurs reprises, un petit espace contenait une foule immense : « Pour l'inauguration du Tabernacle, le peuple se tenait dans son parvis, qui mesurait cent coudées de long et cinquante coudées de large ; à l'époque de Josué, tout le peuple se tint entre les deux bâtons de l'Arche sainte; dans le Temple, les juifs se tenaient serrés, et lorsqu'ils se prosternaient, chacun avait quatre coudées pour lui seul (Avot 5,5) », (Midrach Rabba Vayikra 10,9). Lors du sacrifice de l'agneau pascal, le miracle s'accrut aussi concernant le temps, car en trois heures et demie (Pessa'him 58a), des centaines de milliers de bêtes étaient sacrifiées, leur sang aspergé, leurs graisses offertes sur l'Autel, donc dans un espace et un temps minimes. Le miracle existait dans toute la ville de Jérusalem; bien que sa population dépassait les six millions de personnes pendant la fête : « jamais un homme ne se sentit à l'étroit à Jérusalem », (Avot, 5, 5). En fait, la Présence Divine ne consomme rien de ce monde, et ainsi, le buisson ardent ne se consuma pas, malgré le feu (Chémot, 3,2-3).

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- Hachem demande à Moché de construire le Michkan afin qu'il ait une résidence parmi les Béné Israël.
- A l'intérieur de ce Michkan, dans le Saint des Saints devait se trouver le Aron Hakodech. C'est à cet endroit que Hachem parlerait à Moché.
- Dans le Kodech (Saint) se trouvait la Ménora, le Choul'han et le Mizbéa'h de la Kétoret (dans la paracha de Tetsavé).
- Il fallait aussi fabriquer plusieurs tentures, poutres et tapis.
- Hachem demande de construire le Mizbéa'h dans la cour.
- Hachem donne à Moché les mesures pour construire la cour.

Ce feuillet est dédié Leïlouy Nichmat Sarah bat Mouni Fitoussi Lebet Guetta.

Chabbat
Térouma

17 Février 2018
2 Adar 5778

Ville	Entrée	Sortie
Paris	17h54	19h03
Marseille	17h52	18h55
Lyon	17h50	18h56
Strasbourg	17h33	18h41

N°69

Pour aller plus loin...

- 1) « Ils prendront pour Moi un prélèvement ». Il eut été plus juste de dire « ils donneront pour Moi un prélèvement » ? (25-2)
- 2) Pourquoi l'or a-t-il été créé selon le Midrach Rabba ?
- 3) Parmi les choses nécessaires au Michkan, il y avait la peau de Ta'hach. Pourquoi cet animal n'est-il pas énuméré dans les animaux cachés ? (25-5)
- 4) On a l'habitude de souhaiter à un 'Hatan ou une Kala qui se marient « zivoug yaalé yafé ». Pourquoi 'yafé' et pas 'tov' ? (25-8)
- 5) Pourquoi la Torah a-t-elle ordonné d'insérer des barres dans le Aron ? (25-13)
- 6) Pourquoi le couvercle du Aron est-il appelé Kaporet ? (25-17)
- 7) Pourquoi lorsque la Torah parle des chérubins, elle dit « chenaïm kerouvim » et pas plutôt « chéné kerouvim » ? (25-17)
- 8) Pourquoi la Torah juxtapose-t-elle le Choul'han et le Aron ?

Mordekhaï Guetta

שבת שלום

A l'approche de Pourim,
envoyez-nous
(cette semaine)
vos blagues
pour le numéro
Spécial Pourim!



shalshelet.news@gmail.com

Charade

Mon 1er est un mode d'expression.
 Mon 2nd touche le fond.
 Mon 3eme nous quitte.
 Mon 4eme est un célèbre commentateur juif.
 Mon 5ème aspire au bon air.
 Mon tout a un point commun avec Pourim et Pessa'h.

Jeu de mots

Mon frère est ma sœur.

Devinettes

- 1) Le Mizbéa'h doit être recouvert de né'hochet (cuivre). Sur quoi ce cuivre venait-il faire Kapara ? (Rachi, 27-8)
- 2) Comment la Parokhet est-elle appelée dans le lachon des 'hakhamim? (Rachi 26-31)
- 3) Le Targoum traduit l'animal ta'hach par « sassgona ». Que signifie ce mot ?
- 4) A quelle hauteur du sol étaient les ailes des chérubins ?
- 5) Pour quel passouk la ponctuation n'est pas définie ?
- 6) Avec quoi a-t-on fait les socles ?
- 7) Quels ustensiles ont des mesures entières ?
- 8) Quel est le seul commandement négatif que l'on trouve dans la paracha ?

Recherche Paracha

La paracha de la semaine relate les commandements que D-ieu transmet à Moché au sujet de la construction du michkan.

Pour chaque ustensile du tabernacle, D-ieu ordonne à Moché : "Véassita"/" Et tu feras..."

Cependant, nous pouvons relever une exception.

En ce qui concerne l'élaboration de l'arche sainte, D-ieu dit: "Véassou aron ..."/ "Et ils feront l'arche" (25/10)

Comment se fait-il qu'il y ait cette nuance de langage entre le Aron Akodech et tous les autres ustensiles?

(Éléments de réponse: Baal Atourim/Ramban)

שבת שלום**Réponses N°68 – Michpatim**

Charade : Bâche et vet

Enigme 1 : Si le père a une épine enfoncée dans sa chair, il est interdit au fils de la lui retirer de peur de lui faire une blessure ou de le faire saigner.

Il devra donc faire appel à une tiers personne.

Enigme 2 : Posons :

X = ce qu'elle a en entrant dans un magasin. Y = ce qu'elle a en sortant du même magasin.

Ce qu'elle dépense est donc $x/2 + 10$

On peut écrire :

$$X - (x/2 + 10) = y$$

$$\Rightarrow x/2 - 10 = y$$

$$\Rightarrow x = 2 \times (y + 10)$$

Cette équation pourra être appliquée pour chaque magasin.

Après le dernier magasin, il ne lui reste plus rien. On peut donc poser $Y=0$. $2 \times (0+10) = 20$. Elle avait donc 20€ en entrant dans le dernier magasin. Même calcul pour les précédents:

$$2 \times (20+10) = 60. \quad 2 \times (60+10) = 140. \quad 2 \times (140+10) = 300. \quad 2 \times (300+10) = 620$$

Elle avait donc 620€ au départ.

Parachat Zakhor

C'est une Mitsva de la Torah d'écouter la lecture de la parachat Zakhor [Choul'han Aroukh 685,7].

C'est la raison pour laquelle, on pensera à s'acquitter d'accomplir ce commandement.

Il faudra également comprendre le sens global du passage, à savoir de se souvenir du mal que nous a fait Amalek et d'effacer son nom.

Aussi, à priori, on n'appellera pas un enfant non Bar-mitsva pour la lecture de cette paracha. [M.B 282,23]

Concernant les femmes, il existe une divergence d'opinion à savoir si elles sont astreintes à écouter la parachat "Zakhor". Selon certains décisionnaires, elles se doivent d'aller l'écouter (Rav Nathan Adler; Min'hat Yits'hak 'helek 9,68; ...).

D'après le Sefer Ha'hinoukh, cette Mitsva dépend de la Mitsva de faire la guerre contre Amalek; chose à laquelle les femmes sont dispensées.

C'est pourquoi, elles ne sont également pas tenues de la Mitsva de "Zakhor".

Et telle est la coutume dans le milieu séfarde de suivre l'avis indulgent.

[Sansan Leyair siman 3 et 4; Alé hadass perek 17.4 page 682]

Les femmes qui souhaitent tout de même venir écouter, seront dignes de louanges [Hazon Ovadia sur pourim p 9].

David Cohen



«אנין דאן זאלן זיך פארען און זאלן זיך פארען»

**Réponses aux questions**

1) Le **Min'ha Beloula** (rapporté dans le Chaaré Aaron) explique la Guemara (Kidouchin 5b) qui dit que lorsque celui qui reçoit est important, alors celui qui donne est considéré comme celui qui avait reçu (car il en tire un profit). Donc ici, les Béné Israël ont pris le prélèvement.

2) Il rapporte au nom de **Reich Lakich** que l'or a été créé pour le Michkan et pour le Beth Hamikdash.

3) Le **Gour Arié** explique que c'est parce qu'il n'était présent qu'à cette époque, et la Torah n'énumère pas les animaux existants temporairement.

4) Le **rav Yoël de Satmar** explique que le foyer juif est l'endroit par excellence où réside la Chékhina lorsqu'il y a la paix. Par ailleurs, la 95ème mitsva dénombrée par le Sefer ha'hinoukh est la mitsva de « véassou li mikdash véchakhaneti bétokham », et 95=yafé. On bénit donc le couple que la Chékhina réside chez lui.

5) Le **Tseror Amor** explique que l'on sait que le Aron symbolise la Torah. Les barres, par lesquelles on porte le Aron, symbolisent les personnes qui étudient et soutiennent la Torah.

6) Le **Midrach Tan'houma** explique que Kaporet vient de Kapara=pardon. La Kaporet pardonne les fautes des Béné Israël.

7) **Rabbénou Bé'hayé** explique que lorsqu'au sujet de deux choses la Torah dit « chéné » c'est pour nous dire que ce sont les mêmes. Or là, les Chérubins étaient un garçon et une fille, c'est pourquoi on a préféré dire « chenaïm ».

8) Le **Tseror Amor** explique que le Aron symbolise la Torah et le Choul'han le matériel. Cela vient donc nous enseigner « im ène kéma'h ène torah ».

Enigmes

Enigme 1 :

Un homme proclame : "Je ne veux pas transgresser telle Avéra" et en disant cela il transgresse cette Avéra. De quel cas parle-t-on ?

Enigme 2 :

Comment faire pour que l'égalité suivante devienne correcte, en y ajoutant un seul trait ?

$$5+5=550$$



La cinquième expulsion des Juifs de France (1306)

En 1285, Philippe IV le Bel devient roi de France. Il sera le roi français le plus sévère envers les Juifs.

Le roi annonce la couleur : la vie ne sera pas rose !

Avant d'être roi, Philippe IV épouse Jeanne de Navarre, comtesse de Champagne, une terre où vécut Rachi et où la large communauté juive avait longtemps été protégée. Mais cela ne l'empêche pas de soutirer aux Juifs habitant le domaine de son épouse 25 000 livres pour confirmation de leur droit d'établissement en 1284.

Malheureux comme un Juif exilé de l'exil

Pour compléter cette source de revenus, il lève en 1291 une taxe sur les populations du Poitou et de Saintonge en indemnisation de sa mesure consentie d'expulsion des Juifs de ces provinces ! Il reproduit par là ce que Charles II de Sicile a fait en 1289 sur ses terres d'Anjou et du Maine. Pour faire bonne mesure, il ordonne la même année (1291) aux Juifs récemment expulsés d'Angleterre de quitter Carcassonne au motif qu'ils ne possèdent plus rien...

A commencé une invraisemblable histoire de spoliations légalisées : en 1292 est mise en place une taxe sur les Juifs, en 1294 est établie l'expulsion des Juifs de Nevers, en 1295 sont entreprises des arrestations de Juifs qui ont huit jours pour racheter leurs

biens saisis à défaut de leur vente au profit du Trésor royal, en 1300 a lieu l'expulsion des Juifs d'Angers et de nouvelles taxes spécifiques s'enchaînent encore en 1299 et 1303. En 1306, les caisses du roi sont vides, ce dernier décide alors de tuer la poule aux œufs d'or : une vague d'arrestations commence en juin, les interrogatoires visent à faire l'inventaire des biens des Juifs, des délations récompensées s'ajoutent au dispositif. Dans le même mois, les premières saisies officielles ont lieu : terres, immeubles, meubles, vaisselle, vêtements, bijoux, numéraire... Le 22 juillet, les Juifs dépouillés sont brutalement expulsés, leurs biens confisqués et le roi s'approprie leurs créances. Ils doivent encore payer pour pouvoir quitter le royaume ! Plus de 100 000 personnes sont jetées sur les routes dans des conditions épouvantables, elles sont souvent attaquées et maltraitées en chemin. Certains Juifs meurent d'épuisement, de désespoir ou de faim. Ils fuient vers l'Alsace, la Savoie, la Provence, les pays d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne et en Terre Sainte. La vente aux enchères dure pendant cinq ans et pendant cinq ans, jusqu'en 1311, les saisies représentent 17% des revenus de la Couronne. Le roi est devenu le créancier de quasiment tous ses sujets mais le travail de recouvrement des dettes est très compliqué, provoque des réclamations et nécessite une administration lourde d'hommes de confiance. Le roi va alors jusqu'à demander en 1310 et 1311 aux anciens prêteurs juifs de revenir prêter main forte aux agents

royaux ! (l'opération durera d'ailleurs jusqu'en 1320, six ans après la mort du roi). Des querelles sur le pillage se font jour entre les seigneurs et le roi qui fait valoir qu'il est le seul et unique propriétaire des biens des Juifs établis dans son royaume.

Cette cinquième expulsion des Juifs de France fut irrémédiable pour le judaïsme français et catastrophique pour la marche de l'économie du royaume.

Les Juifs qui murmuraient à l'oreille du cheval

Plus tard, pour paraître équitable, Philippe IV, avec l'aide du pape, massacra et spolia aussi les Templiers (ordre religieux et militaire issu de la chevalerie chrétienne du Moyen Âge). Le Grand Maître du Temple Jacques de Molay sera supplicié le 18 Mars 1314 sur le bûcher de l'îlot des Juifs à la pointe de l'île de la cité. Cet îlot, aujourd'hui le square du Vert galant, devait son nom aux nombreux Juifs qu'on y a fait brûler. Le 29 novembre 1314, Philippe le Bel meurt au cours d'une chasse au sanglier, jeté bas de son cheval. Son fils Louis X le Hutin rappelle dès 1315 les Juifs « de commune clameur du peuple ». Mais, de façon prévisible, assez peu reviennent, d'autant que le temps de résidence proposé est limité à 12 ans par contrat formel. Les impôts payés par les Juifs sont plus lucratifs pour le trésor que la spoliation pure et simple de leurs biens. Au terme d'un court règne agité de deux ans, Le Hutin meurt sans héritier mâle direct.

David Lasry

Cuisson par le Goy

D'après le Choul'han Aroukh, pour qu'il n'y ait pas de problèmes de bichoul goy, il faut que le juif dépose l'aliment sur le feu à un endroit où il pourra atteindre un niveau minimal de cuisson, sinon l'aliment est interdit. Par contre, le Ramah permet ce plat même si le juif n'a procédé qu'à l'allumage du feu. Un juif sefarade ne pourra pas à priori être indulgent comme l'opinion du Ramah (ashkénazim).

Nous constatons néanmoins, qu'à notre époque, de nombreux juifs sefarades consomment des aliments dans des hôtels ou restaurants sous surveillance d'autorités rabbiniques qui s'appuient sur les décisions du Ramah.

Il est possible de juger favorablement ceux qui agissent ainsi, en s'appuyant sur l'opinion selon laquelle un aliment dont la cuisson est effectuée par un goy dans la maison du juif, laisse moins à craindre le risque de mariage mixte.

Par ailleurs, certains affirment que l'interdiction ne concerne que la cuisson d'un commerçant goy qui travaille à son compte, ainsi que d'un particulier goy qui cuisine pour trouver grâce aux yeux du juif ou qui souhaite lui témoigner son amitié.

Mais s'il s'agit d'un employé goy qui travaille pour un juif, le risque de mariage mixte sera moindre du fait qu'il agit en tant que salarié pour toucher son salaire en fin de mois et non pour se lier d'amitié avec le juif.

Bien que ces deux avis ne sont pas retenus dans la halakha par le Choul'han Aroukh, il est possible d'en tenir compte lorsqu'un juif a seulement allumé le feu.

Ainsi, un sefarade qui voudrait agir de la sorte, aurait sur qui s'appuyer, mais celui qui se montre rigoureux est digne de louanges.

Mikhael attal

Question à Rav Brand

Question : J'aimerais avoir plus de précisions sur le sens qu'il faut donner aux paroles du Zohar Hakadoch, qui dit qu'une personne qui a des conversations légères et futiles (besoin d'éclaircissement sur ça aussi) dans un Beth Haknesset n'a pas de part dans le D.ieu d'Israël.

Quel est le rapport entre la cause et la conséquence ? Ça paraît fou à vrai dire! Si je fais cette Avéra, je perds toutes mes Mitsvot ? Nous savons bien que c'est impossible.

Je pense qu'il est nécessaire de comprendre ce que ce passage signifie, et aussi de quel cas parle-t-on ? C'est-à-dire quelle doit être l'intention de cette personne qui a des conversations légères pour que la conséquence de son erreur soit si grave?

Réponse :

La Guémara dit (Chabbat 14a) :

“Celui qui touche un Séfer Torah avec ses doigts “nu” sera enterré nu. Tu crois vraiment “nu” ? Non, il sera enterré “nu des Mitsvot” (il

aura perdu les Mitsvot qu'il a faites). De toutes les Mitsvot ? Non, nu de cette Mitsva par laquelle il a touché le Séfer Torah.” Voici le texte de la Guémara.

Tossafot explique que s'il a lu la Torah et l'a touchée avec ses doigts, ce manque de considération à l'égard du Séfer Torah lui fait perdre la récompense de cette lecture, et s'il a enroulé le Séfer Torah avec ses doigts, il a perdu la récompense de ce roulement.

Le Zohar voudrait peut-être dire que s'il parle de futilité dans le Beth Haknesset dans lequel il est rentré pour prier, il a perdu la récompense de sa prière.

Il se peut aussi que parler de futilité au Beth Knesset soit plus grave encore. Le Rambam dans sa Téchouva écrit que celui qui parle de futilité pendant la 'Hazara fait un 'Hiloul Hachem.

“Conversations légères” signifierait “familiarités”, choses dont on parle entre copains et non devant un roi.

La Force de la Prière

Léïlouï Nichmat Yo'hanan Eliahou Ben Esther

La Torah nous donne cette semaine la mitsva de construire le Michkan. Pour se faire, chacun avait la possibilité d'amener ce que bon lui semblait parmi les matériaux nécessaires à son édification.

"Et ils prendront pour Moi une offrande" (Chémot 25,2). "Et ils feront pour Moi un Mikdach et Je résiderai en eux" (Chémot 25,8)

1) Nous traduisons habituellement le mot 'Li' par 'pour Moi', mais est-ce bien approprié ici ? Peut-on donner quelque chose à Hachem à qui tout appartient déjà ?

2) Pourquoi le Temple, toujours appelé Michkan, est ici appelé Mikdach ?

3) Pourquoi est-il écrit 'Je résiderai en eux' ? S'il n'est question que du Michkan, le singulier aurait été plus approprié !

Le Targoum Onkelos traduit dans ces deux versets le mot 'li' non pas par 'pour Moi' mais par 'devant Moi'.

Il fallait donc prélever **devant Hachem** son offrande, donc avec tout le sérieux nécessaire à cette démarche. D'après cela, pourquoi le verset répète-t-il de faire le Mikdach 'devant Moi' ? N'est-ce pas une répétition ?

Il semble donc, d'après le Targoum, que ce Passouk ne fait pas référence à la construction du Michkan qui est déjà mentionnée. Mais plutôt à la mitsva d'ériger des petits Mikdach lorsqu'il n'y aura plus de Beth Hamikdach, à travers les synagogues et les maisons d'étude qui seront les relais de la Maison d'Hachem. En effet, bien que la kédoucha n'ait jamais quitté le Kotel Hamaaravi, elle descend d'abord à Jérusalem pour ensuite se déverser vers toutes les synagogues de par le monde, qui sont d'ailleurs construites tournées vers elle. Le Maharcha nous dit que, quand viendra la Machia'h, toutes les synagogues existantes se joindront au Beth Hamikdach.

L'expression 'devant Moi' concernant les maisons de prières, signifie qu'elles devront être réservées au service d'Hachem. S'efforcer de ne pas y laisser entrer des paroles futiles et étrangères, permet d'assurer à ces lieux leur longévité. 'Je résiderai en eux' signifie donc 'dans toutes vos synagogues'.

Il arrive parfois, qu'entre 2 offices, il y ait quelques minutes d'attente pour pouvoir prier à la bonne heure. Ces temps morts sont malheureusement l'occasion parfois de discussions profanes. Celui qui est obligé de parler pourra se retirer dans une des salles annexes qui n'ont pas la même kédoucha que la synagogue elle-même.

Tous nos efforts en ce sens, donneront assurément une force décuplée à nos prières faites dans ces petits Mikdach. (Darach David)

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Yéhouda et Moché visitent Israël avec un groupe de touristes. Ils découvrent plein d'endroits magnifiques et passent une journée à pèleriner les tombes des Tsadikim. Lors de cette journée, alors qu'ils sont dans le caveau d'un grand maître de la Michna, un homme apparaît tout d'un coup et demande de faire de la place pour qu'un Rav puisse entrer. Quelques minutes après, un Rav, habillé d'une grande tunique le couvrant de la tête aux pieds, pénètre dans le caveau suivi d'une personne en chaise roulante. Le Rav se met immédiatement à implorer le Tsadik, donne de la Tsédaka, lit des passages de Téhilim et du Zohar, sonne du Chofar et enfin, après une heure de prière, se tourne vers le handicapé et lui déclare: "Mets-toi debout sur tes pieds!". L'infirme se met à trembler et n'ose pas bouger mais le Rav recommence et lui déclare: "Je t'ordonne de te lever!". A la stupeur générale et devant les yeux ébahis de tous les touristes, l'homme se dresse sur ses jambes. Le Rav, qui ne semble pas tant étonné, lui demande de s'avancer et d'allumer une bougie sur la tombe du Tsadik et là encore, face aux larmes de l'assemblée, l'homme avance doucement, ses jambes toutes tremblantes, et allume une bougie. Alors que les touristes sont encore pris sous l'émotion du miracle qui vient de se produire devant leurs yeux, le bedeau du Rav passe à travers le groupe des touristes une coupelle à la main et leur enjoint de profiter de ce moment de providence pour donner de la Tsédaka à l'association du Rav. Évidemment, l'assemblée donne généreusement

et de bon cœur puis finit par repartir vers l'autobus la tête remplie de rêves. Une semaine plus tard, alors que Moché s'est détaché de son groupe pour finir ses vacances tranquillement, il décide de retourner prier pour toute sa famille sur la tombe de ce Tsadik. Mais à peine est-il rentré à l'intérieur du caveau, que le même bedeau apparaît en demandant de faire de la place pour laisser passer un Rav... Le fameux Rav entre, suivi d'un homme en chaise roulante qui se trouve être le même que la dernière fois, et devant ses yeux, il rejoue le même cinéma.

Moché se pose alors la question à savoir s'il se doit d'annoncer qu'il s'agit d'un imposteur et, surtout, si l'argent qu'il lui avait donné la première fois peut être compté dans son Maaser ?

La Guemara Yoma (86b) nous enseigne qu'on doit dénoncer les charlatans du fait du Hilloul Hachem qui en découle. On comprend donc que Moché se doit d'avertir les personnes présentes de ce qui se trame devant leurs yeux. Cependant, le Michna Beroura nous enseigne que même si l'on ne doit pas avoir honte des mécréants, on ne devra tout de même pas se bagarrer avec eux car cela induit dans nos cœurs ce caractère si mauvais qu'est l'envie de se quereller. Mais le Rav Zilberstein reste dans le doute à savoir si dans le cas où cela amène une perte à d'autres Juifs, on évitera ou non de se disputer. Quant à la seconde interrogation, on demandera à Moché de redonner cet argent pour une bonne cause pour que cela soit considéré comme du Maasser.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

"...et des bois de chittim" [25, 5]

Rachi dit : "Et d'où en avaient-ils dans le désert ? Rabbi Tan'houma explique: Yaacov avinou avait perçu par esprit de sainteté qu'Israël serait appelé à édifier un tabernacle dans le désert, il amena des plants de cèdre en Egypte, les planta et ordonna à ses fils de les emporter avec eux quand ils sortiront d'Egypte".

Dans la suite de la paracha, il est écrit : "Tu feras les planches pour le tabernacle en bois de chittim posées debout" [26, 15]. Rachi écrit sur ce verset : "le verset aurait dû dire "des planches", que signifie "les planches" destinées et réservées à cet usage. Yaacov avinou avait planté des cèdres en Egypte et, à sa mort, il ordonna à ses fils de les emporter avec eux quand ils sortiront d'Egypte et leur a dit que Hachem, à l'avenir, leur ordonnera de construire un tabernacle dans le désert avec du bois de chittim : Veillez (leur a-t-il dit) à ce qu'ils soient prêts dans vos mains...comme le dit le poète...qu'il les a empressés qu'elles soient prêtes dans leurs mains par avance". On pourrait poser les questions suivantes :

1. Pourquoi Rachi répète-t-il une deuxième fois toute l'histoire de Yaacov avinou avait planté les bois de chittim ? En effet, même si Rachi veut nous expliquer pourquoi il est écrit "les planches" et non "des planches", il aurait pu nous le dire brièvement comme par exemple : "les planches qui étaient destinées et réservées par Yaacov avinou comme je l'ai expliqué plus haut".

2. Rachi rajoute le détail que Yaacov avinou leur a demandé "qu'ils soient prêts dans vos mains". Et Rachi s'appuie et s'étend là-dessus en ramenant le poète et conclut en disant : "ils avaient été avertis afin qu'ils s'empressent d'en avoir prêts

dans leurs mains par avance". Pourquoi Rachi ramène-t-il ce détail ici et non plus haut ? Et pourquoi appelle-t-il et s'allonge-t-il tellement sur ce détail ?

3. Comment Rachi répond-t-il à sa question étant donné que ce sont finalement les bois de chittim qui avaient été plantés par Yaacov avinou et non des poutres ? Que veut donc dire les poutres "destinées et réservées" ? A priori, les poutres ne sont même pas encore fabriquées.

4. Le Sifté 'Hakhamim pose une question sur le commentaire de Rachi [25, 5]: pourquoi Rachi commence-t-il en disant "et d'où..." et non pas "d'où..." ? En effet, le "et" sous-entend qu'il y a une autre question.

On peut répondre à toutes ces questions de la manière suivante [inspiré du Sifté 'Hakhamim] :

Les biens que possèdent les Bnei Israël viennent essentiellement d'Egypte donc lorsque Hachem demande du bois de chittim, Rachi s'interroge dans un premier temps : mais il n'y en a pas en Egypte et si tu veux me dire qu'ils s'en sont procurés dans le désert, Rachi demande "et d'où en avaient-ils dans le désert" et ce que Rachi ramène de l'histoire de Yaacov avinou est suffisant pour répondre à ces questions-ci. Après, lorsque l'on arrive au passage des poutres, une nouvelle question se pose et Rachi lui-même la soulève : pourquoi Hachem dit "les poutres" et non "des poutres", ce qui semble sous-entendre qu'on parle de poutres déjà connues et définies ? A cela, Rachi répond qu'effectivement Yaacov avinou n'avait pas seulement mis au courant les Bnei Israël qu'il y aurait un tabernacle mais les avait également empressés d'avoir les poutres prêtes dans leurs mains par avance.

Mordekhai Zerbib